Braccio, Nadia

De: François Godin [godinfrt@gmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 22:48
À: Greffe
Objet: Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016

À qui de droit,

Je ne souhaite nullement remplacer mon compteur électromécanique. Je l'ai déjà signifié à Hydro-Québec, dans une lettre recommandée pour laquelle je n'ai eu aucune réponse ni aucune réaction d'aucune sorte (ce dont je ne cesse de m'étonner). Hydro-Québec s'est contentée de maintenir ses pressions pour l'installation d'un compteur à ondes, via son sous-traitant (Capgemini, si ma mémoire est bonne).

Mais récapitulons:

1) Mon compteur fonctionne parfaitement, rien ne laisse supposer qu'il puisse faire défaut dans un avenir rapproché, voire très éloigné.

2) Il est totalement exclu pour moi d'avoir un compteur de nouvelle génération émettant des ondes, étant donné que le compteur est à l'intérieur de ma maison, dans la chambre, à proximité de la tête du lit.

3) Mon compteur, bien que n'étant pas de nouvelle génération, permet déjà la lecture à distance. Si même j'optais pour un lecteur qui n'émet pas d'ondes, il s'agirait donc pour Hydro-Québec de modifier une situation où vous n'avez pas à entrer chez moi pour faire lecture de mon compteur par une situation où vous devez entrer chez moi pour avoir accès aux données. Bien franchement, je n'appellerais pas ça un progrès, ni pour vous, ni pour moi.

4) J'ai lu que les compteurs de nouvelle génération sans émission de radiofréquences peuvent être réactivés à distance. Est-ce vrai? Saurai-je avec certitude qu'un compteur de nouvelle génération, quel qu'il soit, n'est pas plus nocif pour ma santé que celui dont je dispose actuellement (lequel a en tout cas le mérite de ne m'avoir pas rendu malade)? Comment avoir la certitude qu'il ne sera pas réactivé à mon insu, si tant est que la possibilité existe? Dans le doute, je veux m'abstenir, je veux absolument m'abstenir. Je crains, oui, de me retrouver dans la situation que vivent tant d'électrosensibles, dont la souffrance est totalement ignorée par Hydro-Québec. Et, au-delà de cette problématique, j'ai la ferme conviction que le principe de précaution doit s'appliquer. Je ferme ma borne Wi-fi la nuit. Je ne parle jamais plus de quelques petites minutes au cellulaire sans écouteurs. Et donc, bien naturellement, je ne veux pas d'un inutile compteur de nouvelle génération qui soit susceptible d'irradier ma tête de lit 24 heures sur 24. J'ai lu énormément sur cette nouvelle technologie, autant les communications d'Hydro-Québec que celles émanant d'organismes et de particuliers opposés à cette technologie. Qui suis-je pour trancher entre les avis opposés? Reste le doute. Et cette évidence tenace, impossible à nier, à moins de faire fi de quantité de faits avérés et de très nombreux témoignages, tant au Québec qu'ailleurs au Canada et à l'étranger, où la même technologie se répand: il s'agit, en l'occurrence, de remplacer un compteur qui fonctionne parfaitement et dont la durée de vie reste indéterminée (encore des décennies de bons services?) par un compteur dont l'installation (pas même faite par un maître électricien, merci Hydro-Québec...) peut mettre le feu à ma maison, qui peut entraîner de mystérieuses surfacturations (non reconnues comme telles par Hydro-Québec), et qui de plus (ce qui reste, ce qui sera toujours pour moi la raison première de mon refus) de représenter une menace pour ma santé. Merci bien, je serai très heureux de m'en passer.

Pour finir : je vous écris aujourd'hui parce que je viens de recevoir un courriel de l'organisme «Le Plateau refuse» m'informant du fait que je risque, je ne sais trop comment ni à hauteur de quel montant, d'être d'ici peu

en quelque sorte «mis à l'amende» (sans préavis d'aucune sorte??) pour n'avoir pas obtempéré à l'incompréhensible désir de changement de compteurs de mon fournisseur d'électricité. Les clients qui «n'obtempèrent» pas seront-ils punis? Ce sont là des manières qui me paraîtraient indignes d'une société d'État avec laquelle, il faut bien le dire, le lien de confiance a été gravement mis à mal avec cette saga des compteurs de nouvelle génération. Hydro-Québec est un monopole étatique, fournisseur d'un service essentiel. Cela engage une responsabilité particulière vis-à-vis de sa clientèle captive, terriblement captive. Je suis d'avis qu'Hydro-Québec a été très très loin d'être à la hauteur de la responsabilité civique la plus élémentaire dans le dossier des compteurs intelligents.

Je me dois de mentionner en terminant que je n'ai reçu à ce jour aucun avis d'Hydro-Québec au sujet d'une menace de «mise au pas» des clients qui n'ont pas voulu d'un compteur de nouvelle génération ni à Hydro-Québec ou leur sous-traitant la possibilité d'effectuer un changement de compteur. J'ose donc encore espérer que la «menace» évoquée dans le communiqué de Le Plateau refuse reste encore virtuelle, bien virtuelle. Et qu'Hydro-Québec restera à l'écoute des inquiétudes et des demandes particulières de sa clientèle.

François Godin